Affiches PARISIENNES

Journal hebdomadaire d'information juridique et d'annonces légales

3 juillet 2020 • n° 26 • 1,40 € • www.affiches-parisiennes.com





REGION : premier budget orienté vers "l'action écologique citoyenne"



PHILIPPE BLOT :
« Une professionnalisation des
équipes PI toujours plus grande »

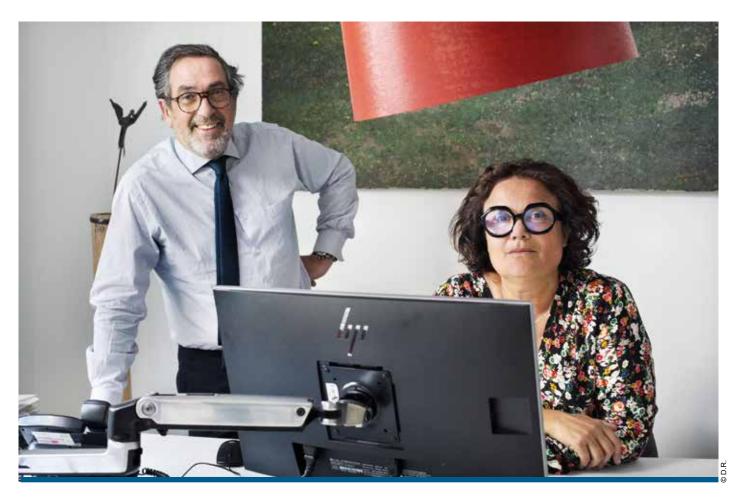


CONGRES ECF:
les experts-comptables
en campagne de lobbying

MARIE-HÉLÈNE JAN - BRUNO COURTINE

Vaughan Avocats : « Nous challengeons la règle de droit »

Associée en charge du bureau rennais, Marie-Hélène Jan est récemment devenue la managing partner du cabinet Vaughan Avocats. L'associé cofondateur de Vaughan Avocats, Bruno Courtine, qui intervient principalement dans les domaines de la réorganisation sociale et la restructuration d'entreprises est élu Vice président.



Affiches Parisiennes : Vous dirigez en binôme le cabinet Vaughan Avocats. Pouvez-vous nous présenter votre cabinet ?

Marie-Hélène Jan : L'idée de ce cabinet

est de répondre aux attentes du monde de l'entreprise. Nous couvrons les principaux domaines du droit de l'entreprise qui sont le droit social, le droit fiscal, le droit des sociétés, le droit des contrats, le droit de l'informatique, le droit de la protection des données, le droit de la mobilité internationale, le droit public des affaires. Nous avons, par ailleurs, un bureau en Afrique, à Bamako, qui nous permet aussi d'accompagner les entreprises dans leur développement local et inter-

DROIT

national. Le cabinet Vaughan est à l'origine de la création d'un réseau d'avocats international, le réseau GBL, qui nous permet d'avoir des correspondants avec des profils de cabinets similaires, à taille humaine, en général fortement implantés nationalement. C'est d'ailleurs notre cas. Nous avons des bureaux à Paris, à Toulouse, à Versailles et à Rennes. Je suis basée à Rennes et Bruno Courtine à Paris.

Bruno Courtine : Le cabinet a été créé en 2005, i'en ai été un des cofondateurs. Sur notre site, nous présentons Vaughan comme un cabinet orienté autour de ce que l'on peut qualifier de « liberté créatrice ». C'est peut-être ambitieux et un peu prétentieux d'évoquer ces deux termes. Pourtant, je trouve qu'ils nous caractérisent assez bien dans la mesure où dès le départ, nous avons essayé de casser les codes. Nous avons toujours affirmé notre indépendance parce que nous sommes viscéralement attachés à la liberté qui y est associée. Nous avons une deuxième particularité qui nous singularise par rapport aux autres cabinets de la place, c'est que nous ne sommes pas un cabinet parisien. Nous sommes principalement français. Si nous avons un bureau à Bamako, c'est aussi parce que la francophonie nous relie et que les traditions sont très fortes entre le droit français et le droit de l'OHADA - un regroupement de pays d'Afrique francophone autour d'un droit commercial très fortement inspiré du droit français.

Nous avons décidé de puiser en nousmême, nos propres capacités de développement : d'une part en croissance interne en construisant la carrière de nos collaborateurs autour de l'objectif de l'association. Nous affirmons l'indépendance de nos collaborateurs, c'est un point très important. Ils ont leur liberté au sein de notre cabinet et nous sommes là pour les aider à créer leur propre projet, si possible au sein de Vaughan Avocats. Beaucoup de nos associés sont ainsi issus de nos rangs. D'autre part, en croissance externe : nous nous sommes déployés très vite dans les régions françaises, avec notamment une activité importante à Rennes et à Toulouse. Nous continuons à rechercher des regroupements avec des cabinets en régions, pour assurer notre présence de manière plus large sur le territoire français.

Cette liberté créatrice, cette liberté dans le mode de fonctionnement et d'association qui nous anime, se traduit pour nos clients par la recherche de solutions qui soient le plus innovantes possibles. Nous challengeons la règle de droit. La culture que nous essayons d'insuffler à nos associés et à nos collaborateurs est de ne jamais considérer la norme de droit comme une évidence. J'ai été ravi de pouvoir participer, il y a quelques années, à un séminaire sur l'actualité du droit social avec l'ancien président de la chambre sociale de la Cour de cassation, Jean-Yves Frouin. Ce dernier nous disait que « la norme juridique n'est pas figée, elle évolue et j'attends de vous que vous nous remontiez des données juridiques pour que nous puissions faire évoluer le droit ». L'idée est toujours de se dire que nous « partageons les risques avec nos clients ». Voilà la philosophie qui anime notre cabinet.

A.-P.: Quels sont, aujourd'hui, les principaux domaines d'activité du cabinet?

M.-H. J.: Nous traitons les problématiques complexes que nos clients nous soumettent. Nous avons, notamment, un département qui monte en puissance et qui s'appelle « département restructuration et réorganisation ». Il s'adresse à toutes les sociétés qui peuvent être confrontées à des difficultés, organisationnelles, financières ou sociales. L'ensemble des compétences du cabinet sont mises en œuvre pour leur trouver des solutions. Ce département tend à s'étoffer, car il traite de dossiers faisant appel à des solutions transverses. Cette expertise est un atout en période de crise Covid qui complexifie les questionnements stratégiques des entreprises.

B. C. : Aujourd'hui l'entreprise ne peut plus se construire en opposition entre la partie RH et corporate ou fiscale. La force de notre cabinet est la compétence de nos équipes en droit du travail et en droit des affaires. Les entreprises ont besoin d'avoir à leurs côtés des avocats en capacité de les accompagner sur une vision globale : une vision qui intègre le corporate et le social. De nombreux sujets sont la conjonction de compétences de droit social, du travail, de corporate et de fiscalité. L'avenir des cabinets d'avocats sera celui de l'accompagnement global des clients.

M.-H. J.: Il est vrai qu'aujourd'hui, les sujets de gouvernance font appel à la fois à des compétences en droit des sociétés et en droit social. Je pense que dans mon quotidien, je collabore au minimum 50 % du temps avec des avocats d'autres compétences, dans le domaine du droit de l'entreprise. Je ne suis plus à même de penser seule avec mon champ de compétence en droit des sociétés. Je dois améliorer et optimiser mon travail en allant chercher des connaissances à l'extérieur en droit social, en droit de l'entreprise en difficulté ou en droit public des affaires.

A.-P.: Aujourd'hui, on traverse une crise sanitaire sans précédent. Les entreprises ont été touchées de plein fouet. On sait très bien que les choses ne sont pas du tout simples. En tant qu'avocats, comment avez-vous traité les problématiques des entreprises et comment voyez-vous l'avenir de ces entreprises ?

M.-H. J.: Dans un premier temps, les entreprises ont eu un besoin évident d'informations sur le volet social, à travers l'activité partielle, le chômage, les subventions auxquelles elles pouvaient prétendre et les aides qui pouvaient être apportées par l'État. Ensuite, une fois

DROIT

cette phase de sidération passée, certaines entreprises ont stoppé toute activité. D'autres ont profité de la période de confinement pour développer des stratégies de croissance interne et externe qui continuent à se mettre en œuvre après cette période de déconfinement.

Au bureau de Rennes, nous avons eu la chance de travailler pour une société spécialisée en biotechnologies qui développe des tests "Covid". Nous l'accompagnons dans un développement commercial national et international très important. Bruno intervient sur des groupes de sociétés qui se sont posées le temps du confinement pour réfléchir à la situation de certaines de leurs filiales.

B. C.: Ce qui nous a été annoncé sur un grand nombre de secteurs s'est produit. Les restructurations sur lesquelles nous sommes amené à travailler concernent effectivement l'aéronautique et l'automobile. Pour ce dernier, nous avions anticipé une fin de cycle, et étions préparé au fait d'avoir à traiter une situation de crise grave. Grâce au soutien de l'Etat et au vu du marché, les restructurations ne sont pas totalement d'actualité, on est dans la réflexion.

La rupture est plus brutale dans le secteur de l'aéronautique. Nous avons des plans en préparation au sein du cabinet. Pour les autres secteurs, il y a beaucoup d'interrogations sur la manière dont on va redémarrer l'activité économique après la sortie de crise. Mais les entrepreneurs ont l'énergie pour rebondir et saisir les opportunités pour anticiper certaines difficultés et passer à la vitesse supérieure.

A.-P.: Parmi les entreprises qui sont vos clientes, comment envisagent-elles l'avenir? Remarquez-vous des réorganisations importantes qui se profilent?

B. C. : Nous sommes déjà en train de travailler sur les réorganisations qui se

profilent, mais elles sont de deux natures. Vous avez des entreprises qui devront réduire le volume de travail donc le volume d'effectifs. Ensuite, nous devons gérer la sous-activité momentanée. Les entreprises ont compris qu'il existait des dispositifs alternatifs qui permettent temporairement de conserver les effectifs et de les occuper à d'autres activités que les principales. L'objectif est de garder la compétence, former les salariés pour se préparer au redémarrage, sans en connaître la temporalité exacte.

A.-P.: Aujourd'hui, la priorité du gouvernement est de sauvegarder l'emploi pour ne pas enfoncer le pays dans la crise économique. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre travail avec le Ministère et la BPI?

B. C.: Nous travaillons actuellement avec la French Tech qui est un club d'entrepreneurs constitué autour de la BPI avec l'idée de mettre en place un dispositif de mise à disposition des salariés parmi les entrepreneurs de ce club. C'est-àdire faire rencontrer un besoin de main d'œuvre qualifiée de TPE/PME avec des entreprises de plus grande taille, comme par exemple les entreprises aéronautiques, pendant la période d'activité partielle, avec un mécanisme de financement en partie assuré par l'Etat, par

l'entreprise donneuse et celle receveuse. La BPI, grâce à son réseau, permet de tester ce dispositif et ensuite de favoriser sa mise en œuvre.

A.-P.: Ressentez-vous des particularités dans votre secteur ?

M.-H. J.: Nous sommes basés à Rennes donc on constate un impact important dans le secteur touristique. Il y a beaucoup d'attentes, de questionnement et une grande préoccupation dans toutes les branches de ce secteur. Parallèlement, la Bretagne est forte d'une activité en nouvelles technologies et ses start-up s'adaptent pour développer des produits Covid, qui répondent à des besoins actuels à la crise sanitaire. Nous accompagnons les entreprises dans leur développement.

Par exemple, toujours autour du Covid et probablement en association avec l'application Stop Covid, nous travaillons avec une jeune entreprise qui a imaginé un service dédié à la mobilité des personnes âgées, pour la protection de leurs données. Les questions de sécurisation de data et de propriété intellectuelle deviennent prépondérantes pour les entreprises que nous accompanons.

Propos recueillis par Boris Stoykov

À propos de Vaughan Avocats

Depuis 2005, Vaughan Avocats renouvelle les codes. Le cabinet s'est construit afin d'accompagner entreprises et dirigeants dans l'ensemble de leurs enjeux juridiques, en France comme à l'international. Combinant approche juridique et stratégie commerciale, Vaughan Avocats met au profit de ses clients ses expertises transversales et la créativité de ses talents, afin de leur assurer une gestion globale et opérationnelle de leurs projets. Aujourd'hui, Vaughan, c'est plus de 60 avocats qui agissent chaque jour, dans toute la France et dans le monde, pour accompagner, capter les opportunités, et faciliter la vie de l'entreprise et de ses dirigeants